

Les accidents du travail en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2022

En Guadeloupe*, 1 481 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2022 pour 105 704 jours d'arrêt de travail. Les salariés ont subi en moyenne 8,4 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées (taux de fréquence), contre 11,8 dans l'ensemble des Drom (hors Mayotte) et 16,7 au niveau national. Le taux de fréquence Guadeloupéen est bas, il faut remonter à 2010 pour observer un taux de fréquence plus faible (les années 2009 et 2010 ayant enregistré moins d'accidents du travail au moment d'une crise économique mondiale majeure couplée à une crise sociale en Guadeloupe). Les secteurs d'activité de l'agriculture et de l'industrie sont les plus accidentogènes en Guadeloupe en 2022, présentant les taux de fréquence les plus élevés. Les services exposent quant à eux moins les salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (7,7). Le commerce et les services concentrent néanmoins 75,3 % des AT en 2022 compte tenu de leurs poids importants dans l'économie. Les salariés masculins sont un peu plus touchés par les accidents du travail.

En Guadeloupe*, 1 481 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus en 2022 par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale. C'est moins qu'en 2020 et 2021 (1 710 et 1 903 accidents du travail respectivement). Les chiffres plus récents de la caisse locale de sécurité sociale (CGSS Guadeloupe) indiquent un niveau sensiblement similaire du nombre des AT en 2023 en Guadeloupe en comparaison avec 2022.

Accidents dans les Drom : moins fréquents qu'au national

2022	Nb AT	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Guadeloupe	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%
Martinique	1971	12,1	8,7	3,1%	23,2%
Guyane	306	3,7	11,9	18,6%	17,2%
La Réunion	5666	15,2	12,6	6,9%	12,0%
Drom (hors Mayotte)	9424	11,8	11,1	6,6%	14,2%
France	604379	16,7	12,3	6,5%	11,3%

(*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(**) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(***) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

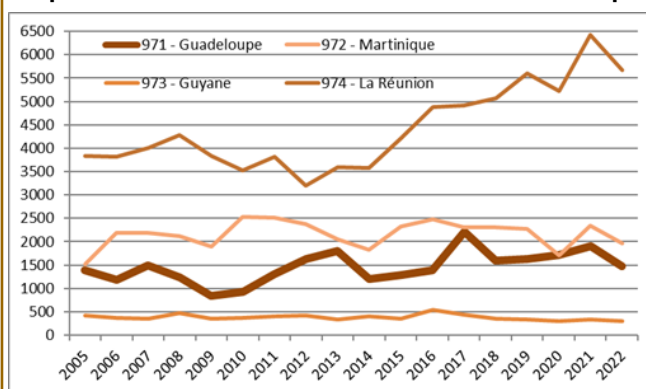
(****) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 8,4 accidents du travail en Guadeloupe en 2022. Ce taux de fréquence est inférieur à la moyenne des autres Drom hors Mayotte (11,8) lui-même plus faible que celui du niveau national (16,7). Parmi les Drom, seule l'indice de fréquence guyanais est inférieur (3,7 accidents par million d'heures de travail rémunérées). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 9,9 contre 11,1 dans les Drom (hors Mayotte) et 12,3 au niveau national (ce niveau est plutôt stable ces dernières années). Un accident du travail sur treize en Guadeloupe a occasionné en 2022 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur quinze dans les Drom et un sur quinze également au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 15,7% en Guadeloupe, un taux supérieur à celui observé en moyenne dans les Drom hors Mayotte (14,2%) ou au niveau national (11,3%). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 105 704 jours d'arrêt de travail en 2022 en Guadeloupe.

Un pic d'accidents du travail en 2017 en Guadeloupe



Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

Entre 2005 et 2022, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord diminué nettement en Guadeloupe, passant de 1 391 en 2005 à 931 en 2010. Il remonte ensuite pour atteindre 1 795 en 2013 avant d'évoluer sous ce niveau jusqu'en 2017. Les années 2009 et 2010 auront été particulières avec peu d'accidents du travail et un taux de fréquence au plus bas en Guadeloupe (crises économique et sociale fin 2009). L'année 2017 constitue une exception avec un pic des accidents à 2 210. Le nombre d'accidents fluctue ensuite mais reste supérieur à 1 500 AT par an. En 2020 et 2021, on compte ainsi 1 710 et 1 903 AT respectivement.

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2022

Drom : situations contrastées dans les territoires face aux accidents du travail

La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Drom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2022, la Martinique et La Réunion cumulent 7 637 AT soit 81,0% des AT reconnus dans ces quatre Drom. Le taux de fréquence des AT est ainsi plus bas en Guadeloupe (8,4) que dans les autres Drom à l'exception notable de la Guyane (3,7). En 2022, la Martinique se distingue des autres Drom par une faible proportion des accidents avec IPP mais d'un taux moyen d'IPP plus élevé (23,2%). La Guyane comptabilise peu d'accidents du travail mais une proportion des AT avec IPP bien plus forte (18,6%). La Réunion présente le taux de fréquence des AT le plus élevé des Drom hors Mayotte (15,2).

L'agriculture et l'industrie sont les secteurs d'activité les plus « accidentogènes » en 2022

En Guadeloupe, compte tenu du poids important du tertiaire (commerce et services) dans les activités, trois-quarts des accidents du travail ont lieu dans ce secteur en 2022. L'industrie concentre 13,0% des accidents quand la construction en regroupe 8,9%. L'agriculture en déclare 2,8 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » au regard de l'indicateur du taux de fréquence (nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées). Ainsi les salariés de l'agriculture et de l'industrie subissent proportionnellement plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en 2022 en Guadeloupe. Dans la construction, le taux de fréquence est à 8,4 en 2022 « dans la moyenne régionale » alors qu'il est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité. Les salariés de l'agriculture sont également plus exposés que la moyenne en 2022 avec un taux de fréquence des AT à 15,7. A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont « habituellement » les moins exposés avec des taux de fréquence des AT qui atteignent respectivement 8,4 et 7,7 en 2022.

Gravité plus grande des accidents du travail dans la construction en 2022

Secteur d'activité	2022	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	41	15,7	5,0	4,9%	6,5%
Industrie	193	11,3	4,8	7,8%	5,5%
Construction	132	8,4	28,5	11,4%	29,9%
Commerce, réparation	267	8,4	8,0	6,7%	14,1%
Services	848	7,7	8,7	7,3%	15,5%
Ensemble	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%

7,6 % des AT ont donné lieu à l'attribution d'un taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) en 2022 en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce pourcentage culmine à 11,4 % dans la construction mais est nettement plus faible ailleurs. La construction présente aussi en 2022 l'indice de gravité occasionné par les AT le plus élevé (28,5), bien loin devant tous les autres secteurs d'activité quand la moyenne des secteurs atteint 15,7 en Guadeloupe. C'est aussi dans la construction que le taux moyen d'IPP est le plus élevé en 2022 (29,9 %). Les Taux moyen d'IPP et

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

les indices de gravité sont les plus faibles dans l'agriculture et l'industrie en 2022 mais associés à des taux de fréquence plus élevés. Le commerce et les services sont dans une situation intermédiaire. Les taux moyens d'IPP et les indices de gravité sont plus faibles que dans la construction mais supérieurs à ceux de l'agriculture et de l'industrie. Les taux de fréquences sont par contre dans la moyenne, voire même en dessous, en particulier pour les services (7,7). Remarque : les indicateurs sont volatiles d'une année sur l'autre compte tenu d'effectifs faibles, en particulier dans l'agriculture.

Taux de fréquence plus élevés dans les établissements de 10 à 499 salariés

Tranche d'effectif	2022	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	337	5,4	7,0	8,9%	14,4%
De 10 à 49 salariés	622	10,6	10,4	7,1%	13,9%
de 50 à 249 salariés	398	11,7	15,2	7,3%	17,9%
de 250 à 499 salariés	97	12,7	7,2	4,1%	13,8%
500 salariés ou plus	25	2,7	2,2	4,0%	20,0%
Ensemble **	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%

Les accidents du travail sont plus fréquents en 2022 dans les établissements « de tailles intermédiaires » en Guadeloupe, c'est-à-dire dans ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et 499 salariés. Pour les établissements les plus petits, de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est moins élevé (5,4 contre 8,4 en moyenne). Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus, peu nombreux par ailleurs. Le taux de fréquence y est faible (2,7).

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2022

Les Hommes restent les plus exposés

Genre	2022	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	810	8,9	14,7	7,9%	21,0%
Femmes	671	7,8	4,8	7,2%	8,6%
Ensemble	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

leurs conséquences sont plus élevées pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 14,7 contre 4,8 en 2022). Concernant les AT avec IPP, la proportion est légèrement plus forte chez les hommes que chez les femmes en Guadeloupe. Le taux moyen d'IPP est également plus élevé pour ces derniers (21,8% contre 8,6%).

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (8,9 AT pour les hommes par million d'heures contre 7,8 pour les femmes en 2022). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés, à leur environnement de travail et aux conditions d'exercice plutôt qu'au genre. Les hommes exercent habituellement davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et

Taux de fréquence assez stables par âge en Guadeloupe

Tranche d'âges	2022	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 15 à 19 ans	11	5,6	so	0,0%	so
De 20 à 29 ans	231	6,8	1,6	3,5%	6,6%
De 30 à 39 ans	328	8,4	6,2	4,0%	18,7%
De 40 à 49 ans	353	8,8	11,5	6,2%	20,8%
De 50 à 59 ans	421	9,4	17,9	11,4%	16,8%
60 ans ou plus	137	7,9	11,5	15,3%	9,5%
Ensemble **	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte, so : sans objet

Le taux de fréquence, nombre d'AT par million d'heures, est assez stable et ne diminue pas vraiment avec l'âge des salariés en Guadeloupe en 2022. L'indice de gravité augmente nettement avec l'âge en Guadeloupe hormis pour les 60 ans et plus. La proportion d'AT avec IPP augmente avec l'âge. Le taux moyen d'IPP a un profil « en cloche » et culmine dans la tranche d'âge des 40-49 ans. Les accidents de travail des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, sont rares. Les indicateurs ne sont pas significatifs pour cette tranche d'âge en Guadeloupe.

Face au risque, certaines tendances perdurent

Après un pic en 2017, les taux de fréquence diminuent sensiblement. Mais année après année, quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste toujours supérieur à celui des femmes même si l'écart est parfois faible. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux à l'exception des plus jeunes (mais effectifs faibles!) ou des 60 ans ou plus qui présentent des taux de fréquence parfois en retrait. Concernant les secteurs d'activité, l'agriculture, la construction et l'industrie présentent les taux de fréquence les plus élevés (l'ordre peut changer d'une année sur l'autre). Mais « en volume », c'est le secteur tertiaire (commerce et services) qui concentre la grande majorité des accidents (autour des 3/4 en général).

Zoom sur Saint-Martin en 2022

2022	Nb AT	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Saint-Martin	70	5,9	14,9	8,6%	29,5%
Guadeloupe hors IDN	1411	8,5	9,6	7,5%	14,9%
Guadeloupe et IDN	1481	8,4	9,9	7,6%	15,7%

Saint-Martin	2022	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	42	6,8	28,7	14,3%	29,5%
Femmes	28	4,9	0,0	0,0%	so
Ensemble	70	5,9	14,9	8,6%	29,5%
Moins de 40 ans	29	5,5	18,8	ss	ss
40 ans et plus	41	6,3	11,9	ss	ss
Ensemble	70	5,9	14,9	8,6%	29,5%

Champs : salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Sources : Cnam, MSA, calculs Dares, France hors Mayotte

so : sans objet, ss : secret statistique

A Saint-Martin, 70 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2022. Les salariés ont subi en moyenne 5,9 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées (taux de fréquence), contre 8,5 en Guadeloupe seule. Un accident du travail sur douze a occasionné en 2022 des séquelles permanentes avec attribution d'un taux d'incapacité partielle permanente (un sur treize en Guadeloupe seule). Les hommes sont davantage touchés par les accidents de travail (60,0%), les salariés les plus âgés également. Ainsi 58,6% des accidents du travail concernent des salariés âgés de 40 ans ou plus. Le taux moyen d'IPP et l'indice de gravité sont plus élevés à Saint-Martin qu'en Guadeloupe mais le nombre d'accidents avec IPP y est très faible, induisant une forte volatilité pour ces indicateurs.

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2022

Pour en Savoir plus :

- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2019 », Deets Guadeloupe, septembre 2024
- « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? », Dares Analyses n°53, novembre 2022
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2018 », Deets Guadeloupe, janvier 2022
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2016 », Dieccte Guadeloupe, août 2020
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2013 », Dieccte Guadeloupe, septembre 2017
- « Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016
- « Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009
- « 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale ou à la MSA est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. Les données des AT des agents couverts par la CNRACL (fonctions publiques territoriale et hospitalière) n'ont pas été retenues ici.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Sociales Nominatives (DSN). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, « à durée égale d'exposition », en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureaux de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Immeuble Orlando, BVD de Houelbourg Sud, Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint-Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint-Martin
Téléphone : 05.90.29.09.16 Télécopie : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Ludovic de Gaillande
Réalisation : Charly Darmalingon & Roman Janik, Service ESE (Etudes, Statistique, Evaluation)

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr Adresse Internet : guadeloupe.deets.gouv.fr

Publication : Novembre 2025